



Au Conseil communal
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 53/2025

Budget 2026

Président Sergio Del Gottardo

Membres Nathalie Bourquin Berger – Thomas Daetwyler – Frédéric Gygax – Walter Lanz

Résumé

Conformément à l'article 80 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a examiné le préavis 53/2025 concernant le budget 2026 (BU26), arrêté par la Municipalité (MUN) le 27 octobre 2025.

Le budget de fonctionnement 2026 prévoit un déficit de CHF 898'745.-, avec des charges de CHF 25'307'665.- et des revenus de CHF 24'408'920.-.

D'une manière générale, les montants des revenus et des charges ont augmenté. Avec MCH2¹, certains comptes ne sont plus compensés, mais leurs charges et revenus sont présentés bruts, ce qui a pour effet d'augmenter les montants évoqués au compte de résultat (p. 6 du BU26).

En ce qui concerne l'intégration des recettes fiscales extraordinaires : le BU26 est établi sur la même base que le BU25 (50 % de la moyenne des recettes fiscales extraordinaires des cinq dernières années).

Le BU26 (MCH2) estime au plus près les recettes et les charges. Cela s'explique par le fait que tout excédent budgétaire, après les versements aux réserves de préfinancement des dépenses d'investissement, devra nécessairement être attribué à la réserve de politique budgétaire.

Le boursier communal relève un élément important : la nouvelle classification fonctionnelle MCH2 répond à la question « À quelle fin la dépense est-elle faite ? » et non plus « Par qui la dépense est-elle faite ? », comme c'était le cas avec MCH1.

Le 5 novembre, le boursier a clairement et didactiquement présenté à la CoFin les nouveautés et le plan comptable de MCH2. Puis la CoFin a examiné le BU26 et élaboré ses questions. Le 12 novembre, la CoFin a tenu une seconde réunion en présence du syndic, M. Etienne Fleury, et du boursier, M. Milos Dangubic. Les réponses fournies, tant par écrit qu'oralement, ont pleinement satisfait la commission. Nous les remercions pour la qualité et la précision des informations transmises. La CoFin apprécie l'important travail de transposition du BU25 aux normes MCH2 effectué par le boursier. Ce travail permet une meilleure mise en perspective du BU26.

La CoFin s'est à nouveau réunie le mardi 18 novembre pour la rédaction du rapport. Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de cette même commission.

¹ MCH2 : Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération

Revenus

Le total des revenus passe de CHF 22'433'050.- dans le budget 2025 (BU25) à CHF 24'408'920.- dans le BU26, soit une hausse de 8,8 %.

Cette progression des recettes est essentiellement due à

- la comptabilisation des revenus bruts de la péréquation (+ CHF 1'265'000.-),
- un prélèvement accru à la réserve « Épuration » (+ CHF 519'000.-),
- la hausse des revenus fiscaux (+ CHF 390'000.-).

Charges

Les charges totales progressent de CHF 23'006'795.- (BU25) à CHF 25'307'665.- (BU26), soit une augmentation de CHF 2'300'870.- (+10 %). Cette hausse résulte principalement

- de la comptabilisation des charges de la péréquation (+ CHF 1'265'000.-),
- de l'augmentation des frais d'entretien des bâtiments, des machines et du matériel d'exploitation (+ CHF 382'000.-),
- des honoraires pour expertises externes (+ CHF 180'000.-),
- des coûts d'entretien des collecteurs communaux (+ CHF 245'000.-),
- et des charges liées au personnel (+ CHF 117'000.-).

Commentaires de la CoFin

L'augmentation des honoraires et expertises externes du service technique s'explique par le recours nécessaire à des prestataires spécialisés, l'administration ne disposant pas de toutes les compétences requises pour certifier certains ouvrages. 70 % de ces frais sont imputables au service technique (compte 79000).

La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est en place depuis le 1^{er} janvier 2025. Elle a été élaborée en concertation avec les associations faîtières des communes, l'UCV² et l'ADCV³. Fondamentalement, les montants dus au titre de la péréquation intercommunale, de la réforme policière et de la cohésion sociale sont calculés par le canton sur la base des chiffres 2024 (soit 1 an avant le BU26). La NPIV prévoit une péréquation des ressources, une péréquation des besoins structurels et une compensation des charges particulières des villes. Elle se base sur un système d'acomptes trimestriels et de décomptes annuels. Deux répartitions de charges (participation à la cohésion sociale et facture policière) sont également facturées aux communes dans ce cadre⁴.

La CoFin s'interroge sur les futures dépenses liées au Plan énergie et climat communal (PECC) qui devra être réalisé prochainement. La MUN précise que ce plan est en cours d'élaboration. La

² UCV : Union des Communes Vaudoises

³ ADCV : Association des Communes Vaudoises

⁴ Décompte prévisionnel 2026, rapport de synthèse, (participation à la cohésion sociale p.6, participation à la facture policière p.7) :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/finances_communales/Rapport - D%C3%A9compte_pr%C3%A9visionnel_2026_NPIV.pdf

CoFin souhaite donc obtenir dans un délai raisonnable un plan financier de la mise en œuvre du PECC.

La CoFin s'est questionnée sur le plan d'investissement avec des réalisations majeures entre 2027 et 2028. La MUN dit qu'elle prévoit un retour à un niveau de dépenses standard après 2028. La MUN laisse à la future équipe municipale (2026-2031) le soin de développer les prochains investissements.

La CoFin aurait aimé que la MUN partage avec la commission un catalogue d'outils/indicateurs/mesures qui permettent de mieux comprendre les intentions de la commune dans le budget et d'avoir une meilleure visibilité sur les comptes de la commune.

Enfin, la CoFin émet le souhait que les prochains documents publiés (budgets et comptes) fassent figurer davantage d'illustrations graphiques historiques des chiffres et indicateurs importants.

En annexe : sélection de 2 questions posées par la CoFin et les réponses de la MUN.

Conclusions

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport et des différentes informations obtenues, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 53/2025 du 27 octobre 2025 ;
- d'adopter le budget de fonctionnement 2026 qui se présente comme suit :

Charges	CHF 25'307'665.-
Revenus	<u>CHF 24'408'920.-</u>
Excédent de charges	CHF 898'745.-

- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 20 novembre 2025

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Sergio Del Gottardo
Président



Thomas Daetwyler
Rapporteur



Nathalie Bourquin Berger Frédéric Gygax



Walter Lanz

Annexes

- CoFin : À combien se monte le montant total des honoraires et frais d'expertises ? Quelle est son évolution depuis l'année dernière ?

MUN :

N° de compte	Libellé	BU26	BU25	Défaut BU26/BU25	%
02100.3132.00	Frais de contentieux et de poursuites	500,00	500,00	0,00	0,00
02100.3132.01	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	35 000,00	60 000,00	-25 000,00	-41,67
02100.3132.02	Frais de contentieux et de poursuites impôts	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
02202.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	146 000,00	118 000,00	28 000,00	23,73
02202.3132.01	Audit et étude mesures correctives Cybersécurité	15 000,00	17 000,00	-2 000,00	-11,76
02202.3132.02	Honoraires conseils externes, expert., spécial. - Archivage	10 000,00	8 000,00	2 000,00	25,00
02210.3132.00	Frais de contentieux et de poursuites	250,00	250,00	0,00	0,00
11100.3132.00	Frais de contentieux et de poursuites	500,00	500,00	0,00	0,00
21701.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	6 300,00	6 300,00	0,00	0,00
21702.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	800,00	800,00	0,00	0,00
21703.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	2 900,00	2 900,00	0,00	0,00
21704.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	30 000,00	10 000,00	20 000,00	200,00
34100.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
34200.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
54500.3132.00	Constats de décès	4 000,00	3 000,00	1 000,00	33,33
61500.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
73000.3132.00	Frais de contentieux et de poursuites	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00
76100.3132.00	Mise en oeuvre du PECC - Accompagnements	20 000,00	3 000,00	17 000,00	566,67
79000.3132.00	Frais de contentieux et de poursuites	250,00	250,00	0,00	0,00
79000.3132.01	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	357 000,00	260 000,00	97 000,00	37,31
Honoraires et frais expertises externes		662 000,00	524 000,00	138 000,00	26,34

Les écarts budgétaires sont expliqués notamment par :

- 02100.3132.01 : Diminution du poste « soutien au boursier pour passage à MCH2 » (- CHF 25'000)
- 02202.3132.00 : Augmentation de la charge prévue pour l'audit informatique report 2025 (+ CHF 20'000) et de la budgétisation d'une expertise structurelle de la dalle des archives (+ CHF 25'000)
- 21704.3132.00 : Étude mise à jour des plans électriques des bâtiments (+ CHF 20'000)
- 76100.3132.00 : Augmentation des mesures d'accompagnement en vue du de la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) (+ CHF 17'000)
- 79000.3132.01 : Augmentation des honoraires et expertises externes du service technique afin de maintenir la capacité à aller de l'avant dans l'évolution de la commune (+ CHF 97'000)

- *CoFin : Dans les grandes lignes, pouvez-vous nous éclairer sur les dépenses d'entretien des bâtiments et autres (calendrier, stratégie) ?*

MUN :

De manière générale, la nature « 314 », correspondant aux frais d'entretien des bâtiments, collecteurs, routes, parcs et promenades et autres infrastructures communales est en augmentation au BU26/BU25 de CHF 540'100.

Cette augmentation découle de l'engagement de personnel administratif en vue de l'assainissement des bâtiments, des collecteurs communaux et également d'une volonté politique d'avoir un suivi régulier de l'état de nos infrastructures communales. La stratégie est d'entretenir de manière régulière nos infrastructures plutôt que d'effectuer des interventions ponctuelles majeures.